

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s,

Le Comité de direction de l'ASICE a l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis n°12-2023 relatif au budget scolaire de l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE) pour l'année 2024, pour un total d'excédents de charges de CHF 5'141'005.- (cinq millions cent quarante et un mille cinq francs suisses francs suisses).

1. Contexte

Selon ses statuts, l'Association scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE) a pour but de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire des élèves des degrés 1P à 11S domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment la Loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO) et son règlement d'application du 2 juillet 2012 (RLEO). Elle administre et met à disposition les locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, les transports scolaires ainsi que les devoirs surveillés, les cantines scolaires et l'accueil des élèves en dehors des heures d'école. De plus, elle gère et développe d'autres activités à caractère public et régional (service de santé, bibliothèque, etc.).

Pour assumer ses tâches et responsabilités tout au long de la journée de l'écolier et répondre aux évolutions de l'école, l'ASICE est fortement dépendante des décisions fédérales et cantonales et travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'EPS Cugy et environs.

Le budget 2024 est le dernier budget présenté selon la norme MCH1. En effet, en 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation. Les incidences majeures pour l'ASICE sont les suivantes :

- il ne sera plus possible de séparer les budgets scolaire et parascolaire ;
- il faudra séparer les budgets primaire et secondaire.

Un certain nombre de postes budgétaires a déjà été regroupé ou déplacé dans une autre rubrique (520 à 525). Ces corrections ont également été reportées sur les comptes 2022 et les budgets 2022 + 2023 des différents tableaux présentés afin de permettre les comparaisons. A nouveau, la présentation du budget 2025 sera fortement différente de celle présentée jusqu'à présent.

2. Budget scolaire

Le budget scolaire regroupe les coûts liés à la gestion administrative et financière de l'ASICE et de son personnel, à la mise à disposition de locaux équipés pour l'enseignement obligatoire, ainsi qu'à l'organisation des transports scolaires. Les coûts liés aux actions de prévention et de santé (médecin et dentiste scolaires, locaux pour les psychologues, psychomotricien.ne.s et logopédistes en milieu scolaire - PPLS) y figurent également, tout comme les frais liés à la bibliothèque pour la partie scolaire, aux devoirs surveillés, ainsi que ceux liés aux activités sportives et culturelles réalisées dans le cadre scolaire.

Le budget scolaire 2024 se monte à un total de **CHF 5'141'005.-**, soit une faible augmentation de 0.6 % (+CHF 28'887.-) par rapport au budget scolaire 2023.

Malgré la stabilisation du budget 2024, le coût par élève augmente de CHF 328.- par élève (+6.8%) à CHF 5'146.- (contre 4'818.- selon le budget 2023). Cela s'explique d'une part par la baisse du nombre d'élèves habitants sur les communes de l'ASICE et d'autre part, par la structure des coûts de l'ASICE qui sont peu flexibles et difficilement compressibles si la baisse du nombre d'élèves n'est pas réellement significative.

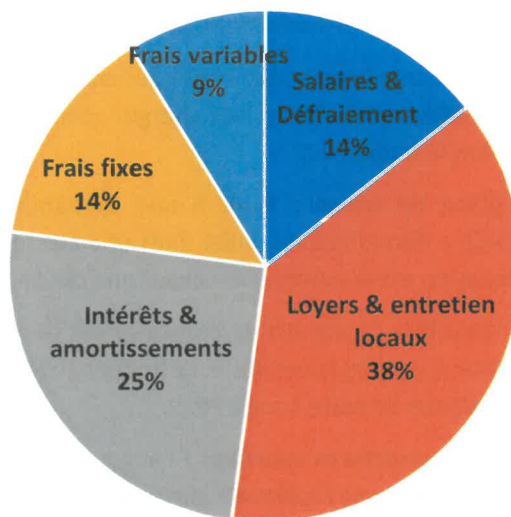
Nombre d'élèves :

Selon les chiffres communiqués par la direction des écoles le 14 août 2023, l'EPS Cugy et environs accueillera 999 élèves domiciliés sur les 4 communes de l'ASICE pour la rentrée scolaire 2023-2024 (budget 2024). Cela représente une diminution de 62 élèves par rapport aux projections de l'année scolaire précédente 2022-2023 (1'061 élèves). A noter qu'en ajoutant les 12 élèves n'habitant pas les 4 communes de l'ASICE, on arrive à un total de 1'011 élèves pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Structure des coûts :

- 25% (CHF 1'369'585.-) des coûts sont incompressibles car liés à des contrats bancaires ;
- 38% (CHF 2'045'500.-) des coûts sont liés aux locations et l'entretien des locaux (salles de classe, de gymnastique, cafétaria, etc.). Une salle de classe a été fermée et reprise par l'administration de l'ASICE, mais globalement, la baisse observée du nombre d'élève ne permet pas de réduire encore l'usage de l'ensemble des locaux ;
- 14% (CHF 786'300.-) des coûts représentent les salaires (administration, conciergerie, bibliothèque scolaire, surveillants, pedibus) et les défraiements (Comité de direction, Conseil intercommunal, Conseil d'établissement) ;
- 14% (CHF 764'000.-) des coûts sont qualifiés de fixes car difficilement compressibles de par leur nécessité indispensable (chauffage, électricité, assurances etc.) ou leur caractère obligatoire (transports scolaires notamment) ;
- 9% (CHF 492'120.-) des coûts sont qualifiés de variables sur lesquels l'ASICE a le plus d'emprise (activités extra-scolaire, entretiens, mobilier, matériel, frais de réception, etc.).

Répartition des coûts scolaires - Budget 2024



Indépendamment de la structure des coûts de l'ASICE, le Codir et sa direction œuvrent inlassablement à la recherche de solutions visant à optimiser les coûts opérationnels. Cette quête perpétuelle d'efficacité économique revêt une importance capitale pour l'ASICE.

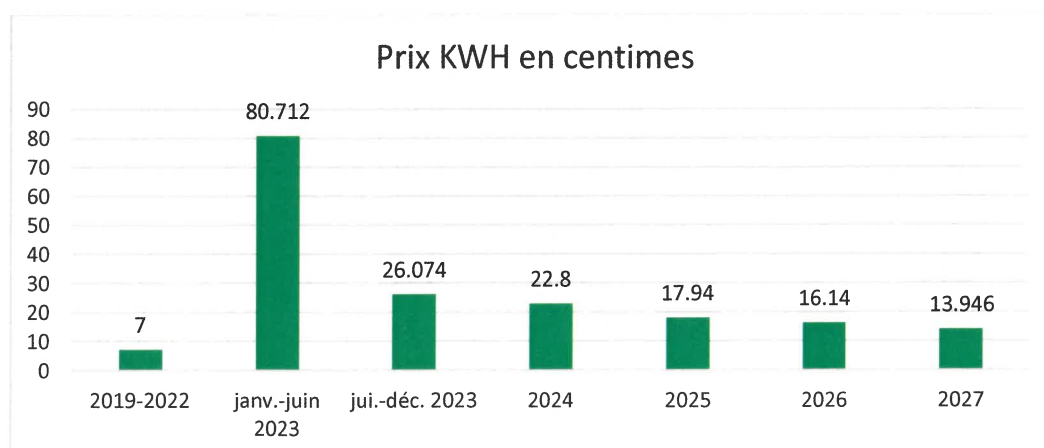
Conscients des défis financiers auxquels notre association peut être confrontée, le Codir et la direction évaluent chaque engagement financier minutieusement en vue d'identifier des opportunités d'économies, tout en maintenant une qualité de service irréprochable.

Budgets & comptes scolaires		2022	2023	2024
BUDGETS	520 Autorités	31 300	57 800	50 600
	521 Administration + Etablissement scolaire	175 400	312 500	354 300
	522 Traitements	40 500	17 000	2 500
	523 Enseignement	882 510	870 166	898 620
	524 Bâtiments (Collège de la Combe)	1 979 125	1 839 152	1 842 485
	525 Location et entretien locaux communaux	1 974 332	2 015 500	1 992 500
	TOTAL BUDGET	5 083 167	5 112 118	5 141 005
	Effectif 1P-11S projeté	1047	1061	999
	Coût estimatif de l'élève	4 855	4 818	5 146
COMPTES	TOTAL COMPTES	4 784 567		
	Effectif des élèves 1P-11S au 31.10	1041		
	Coût réel de l'élève	4 596		

Tableau 1 : Evolution des budgets et comptes scolaires entre 2022 et 2024

Les principales évolutions du budget scolaire 2024 par rapport à l'année précédente s'expliquent de la manière suivante :

- **520.00 - Autorités** : l'engagement d'un nouveau directeur permet de réduire les heures de vacation de la présidente, qui était très impliquée dans la gestion courante de l'ASICE.
- **521.3010.02 - Salaires** : 2024 sera la première année supportant la charge du nouveau poste de directeur sur une année entière. Par ailleurs, les charges sociales de ce nouveau poste ont été corrigées à 30% (20% selon le budget 2023).
- **521.3161.02 - Loyer place de travail** : Suite à une demande de la Commune de Cugy, l'administration de l'ASICE a déménagé en juillet dans une classe non utilisée du collège de la Chavanne. Le coût de location est le même que celui d'une classe.
- **522.3010.03 - Devoirs surveillés** : force est de constater ces dernières années une diminution des besoins de la prestation « devoirs surveillés ». Le budget 2024 est mis au niveau des comptes 2022, 2023 suivant la tendance de cette année 2022.
- **523.3161.02 - Location infrastructures sportives** : l'augmentation de CHF 5'000.- est liée à la contribution versée à la Commune de Froideville afin que l'ensemble des élèves de l'EPS de Cugy et Environs puissent utiliser gratuitement la nouvelle patinoire de Froideville pendant le temps scolaire. Elle ouvrira ses portes le 30 novembre 2023 jusqu'à la mi-mars 2024.
- **523.3170.00 – Activités extra-scolaires** : augmentation de 3% afin de tenir compte de l'inflation, les prix n'ayant pas été adaptés depuis 2019.
- **523.4522.00 - Remboursement Communes dentiste** : cette charge était jusque-là refacturée directement aux 4 communes. Le Codir a décidé de l'intégrer dorénavant dans le décompte global des coûts de l'ASICE. La baisse est due au rapatriement du salaire d'une collaboratrice administrative de l'ASICE dans le compte 521.3010.02.
- **524.3122.00 – Gaz** : le prix du gaz semble se stabiliser suite à la forte augmentation des prix fin 2022 (+48%). Le coût est basé sur une consommation similaire sur une année de mai 2022 à mai 2023, soit 60'000 kwh au prix actuel de 92 cts/kwh (+ redevances, taxes, abonnement, puissance), augmenté de 10% (part risque).
- **524.3123.00 – Electricité** : le prix du kwh a explosé passant de 7 cts/kwh (période 2019-2022) à 81 cts/kwh de janvier à juin 2023. Le Codir a signé un contrat de long terme avec la Romande Energie garantissant les prix suivants depuis 2023 :



Le coût pour 2024 est calculé sur un kwh à 22.8 centimes et une consommation de 90'000 kwh sur une année, soit la moyenne arrondie entre 2020 et 2022. Le prix du kwh doit être augmenté des frais liés à l'usage des réseaux régionaux et nationaux, des taxes et émoluments et de la TVA. Cela représente un coût final du kwh à 38 centimes.

- **524.3124.00 – Bois** : Le prix du bois (pellets) pour la chaudière du collège de la Combe ne va pas augmenter selon les indications de Triage Mèbre-Talent (fournisseur). Le coût pour 2024 est basé sur la moyenne de consommation de 2020 à 2022, soit 600 m³ à CHF 50/m³.
- **524.3185.00 – Notes d'honneur** : le contrat avec Carpostal lié au transport des élèves arrive à échéance en 2024. Le Codir souhaite mettre en concurrence Carpostal avec d'autres prestataires, nécessitant un cahier des charges précis et une mise au concours via les marchés publics. Le coût des mandats d'accompagnement est estimé à ce jour à CHF 25'000.- dont une partie pourrait être facturée sur 2023 selon l'évolution du projet. D'autres projets pourraient nécessiter un mandat externe, notamment une démarche participative pour redéfinir l'usage du préau du collège de la Combe dans le cadre de l'extension de ce collège ainsi qu'une réflexion sur l'optimisation énergétique.
- **525.3161.00.02 + 525.3161.01.02 - Location et entretien bâtiment à Cugy** : La baisse est liée à la location par l'administration de l'ASICE d'une classe du collège de la Chavanne, facturée sur le compte 521.3161.02.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASICE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le Préavis n°12-2023 du 17 août 2023 relatif au budget scolaire 2024 ;
- oui le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil intercommunal de l'ASICE décide :

- d'approuver le budget scolaire 2024 conformément au préavis n°12-2023 du 17 août 2023 tel que présenté.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'ASICE lors de sa séance du 17 août 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

Au nom du Comité de direction de l'ASICE

La Présidente



F. Roth

Le Directeur



B. Fahrni

Cugy, le 17 août 2023.

Municipale en charge du dossier : Frédérique Roth, Municipale de Cugy

Annexe : Budget scolaire 2024